



Recherches sur les ressources vivantes dans le cadre du programme ZoNéCo 2000-2004 et perspectives.

Jean-Pascal TORRETON¹ et Richard FARMAN²

¹UR103, IRD, BP A5, 98848 Nouméa cedex, Nouvelle-Calédonie, torreton@noumea.ird.nc

²Direction des Ressources Naturelles, B.P. 3718, 98846 Nouméa, Nouvelle-Calédonie

Dans les années 1990, à l'initiative du préfet Jacques Iékawé, scientifiques et décideurs politiques ont entrepris une réflexion sur l'utilité de mettre en place un programme d'évaluation des ressources marines des eaux de la zone économique de Nouvelle-Calédonie. En 1991 la Nouvelle-Calédonie a décidé de se doter d'un programme d'évaluation des ressources marines, vivantes et non vivantes, dénommé ZoNéCo. Les partenaires principaux en étaient l'Etat, les 3 Provinces et les instituts de recherche IFREMER et ORSTOM. Une cinquantaine de chercheurs et de décideurs ont alors été sollicités pour écrire le premier cahier des charges du programme ZoNéCo, et qui a servi de base aux premières actions conduites dans le cadre du programme.

Le programme ZoNéCo constitue donc un partenariat inter-collectivités. Situé à l'interface entre recherche et décideurs, il a une triple vocation :

- La valorisation des ressources, en identifiant leur nature et en fournissant un inventaire.
- La protection et la restauration des ressources aux retombées indirectes comme la protection des paysages et de la biodiversité dans un contexte d'écotourisme.
- La durabilité de ces ressources en veillant à leur exploitation rationnelle et à la qualité de leur environnement.

Pour les années 2000 à 2004, le programme ZoNéCo a fait l'objet d'une contractualisation entre l'Etat et les Collectivités locales, dans le cadre des contrats OIC (opérations inter-collectivités), signé le 18 mai 2001.

Le programme est organisé autour d'un Comité de Pilotage et d'un Groupe de Projet. Le Comité de Pilotage est responsable de la définition des grandes orientations du programme et est représenté par l'Assemblée Générale de l'ADECAL élargie au programme ZoNéCo. Le Groupe de Projet élabore les actions annuelles ou pluriannuelles. Il est co-animé par le Directeur Général ADECAL et le Coordinateur scientifique et est constitué d'un responsable de chacune des 3 cellules : ressources minérales, ressources vivantes et cellule « bathymétrie et environnement ». Cette dernière a pour vocation d'enrichir la cellule « ressources vivantes » des connaissances nécessaires pour comprendre les ressources dans leur contexte environnemental. Chacune des cellules est constituée d'un ensemble de scientifiques et de décideurs chargés de réfléchir aux thématiques à aborder, et de susciter puis d'évaluer les propositions d'actions en faisant au besoin appel à des compétences extérieures pour ces évaluations.

Ces trois cellules s'appuient sur la Structure de Gestion et de Valorisation Locale (SGVL). Celle-ci a pour vocation de collecter l'information, existante comme celle issue du programme, d'archiver numériquement les données et rapports scientifiques et techniques. Elle constitue ainsi la mémoire du programme et tous les acteurs concernés (gestionnaires, professionnels ou scientifiques) y ont accès.

Elle a également pour rôle de traiter les données comme celles issues des campagnes de bathymétrie, de développer des outils permettant le croisement de l'information comme les systèmes d'information géographique (SIG). Elle offre enfin un environnement informatique performant et rend l'ensemble des données accessibles aux prestataires ou étudiants menant des études pour le programme ZoNéCo.

Elle est enfin responsable de la diffusion de l'information issue du programme ZoNéCo. Il existe un site Web ZoNéCo depuis 1998, donnant accès à l'ensemble de la documentation.

Cette présentation nécessairement succincte du programme ZoNéCo se limitera ici aux Ressources vivantes avant d'aborder les perspectives de poursuite de ce programme dont la réflexion est en cours.

Les ressources vivantes dans le cadre du programme ZoNéCo

A l'origine, le programme ZoNéCo concernait uniquement les ressources de la zone économique. Le programme s'est tout d'abord attaché à réaliser une synthèse des données halieutiques hauturières portant sur les ressources pélagiques et démersales. L'inventaire des ressources démersales restant à étoffer, des campagnes halieutiques ont été réalisées dans la mesure où la prospection des fonds avait permis d'en définir les zones d'intérêt potentiel. L'ensemble de ces informations est maintenant archivé et accessible auprès de la SGVL. Devant les faibles perspectives des ressources démersales, la recherche thonière étant une problématique régionale, et en raison des besoins croissants des communautés provinciales, l'élargissement du programme au domaine côtier a été proposé en 1999.

Dans le domaine hauturier, les objectifs sont désormais :

- D'améliorer la performance des armements locaux, notamment par la remise en ligne d'outils d'aide à la pêche, en testant des produits commerciaux en ligne et enfin au moyen d'une opération : « Palangres instrumentées » qui a pour objectif d'évaluer les profondeurs optimales de captures au moyen de palangres.
- De fournir les informations nécessaires à la gestion rationnelle des ressources. Ceci sera en particulier réalisé grâce à l'opération palangres instrumentées.

Ces objectifs correspondent par ailleurs aux engagements de la Nouvelle-Calédonie vis à vis de la commission thonière régionale créée en 2001.

D'une logique de prospection et d'évaluation des ressources, les objectifs du programme ZoNéCo ont évolué vers des problématiques de gestion, ou du moins d'aide à la décision en matière de gestion, dans le but d'optimiser le développement économique basé sur l'utilisation durable des ressources vivantes marines de Nouvelle-Calédonie. Ceci en développant trois axes :

- L'acquisition et l'intégration de données, notamment celles acquises sur le lagon antérieurement au programme ZoNéCo. Il existe maintenant une base de métadonnées qui sera mise en ligne prochainement et qui lorsqu'elle sera complétée permettra de localiser les nombreuses données existantes afin d'élaborer des conventions permettant leur utilisation.
- L'élaboration ensuite d'indicateurs d'abondance et de suivi des différentes ressources côtières : Une opération en collaboration avec la CPS a débuté
- Le recensement des activités de pêche dans le but d'établir une typologie des utilisateurs afin de mieux définir la pression de pêche et les priorités de gestion. Deux enquêtes ont été réalisées à ce jour et les rapports sont disponibles.

Afin d'élaborer une stratégie d'action, trois catégories d'enjeux que le programme se devait de prendre en considération ont été identifiées : un enjeu économique, un enjeu social, un enjeu en terme de conservation.

L'enjeu économique est double. Il s'agit tout d'abord d'harmoniser le développement des différents sous-secteurs de la filière pêche professionnelle quelle soit hauturière, côtière ou lagonaire. Cette harmonisation pourrait permettre des économies d'échelles pour optimiser la valeur ajoutée, en

développant et en transférant des compétences communes, et en établissant des synergies pour les équipements, et les circuits de commercialisation.

Il est nécessaire également de prendre en compte les activités économiques autres que la pêche professionnelle dans l'allocation des ressources. Ce sont les activités comme le tourisme, la plongée, et la pêche de loisir et d'une manière générale, toutes les activités susceptibles de s'appuyer sur la valeur patrimoniale du lagon.

L'enjeu Social est essentiel. Il est nécessaire en effet de prendre en compte la dimension sociale dans la planification du développement, comme la croissance démographique prévisible liée aux grands projets industriels, et à la monétarisation des activités de subsistance.

L'enjeu en terme de Conservation est, bien entendu, de préserver l'intégrité des milieux, de la biodiversité et des stocks pour les générations futures.

Pour répondre à ces trois catégories d'enjeu, les opérations proposées doivent s'inscrire dans l'un au moins de ces cinq volets :

- Un volet « *amélioration des connaissances* » qui comprend toutes les études nécessaires à l'évaluation des ressources et de leur potentiel d'exploitation ; mais également à celles portant sur la compréhension du fonctionnement des différents compartiments des écosystèmes. C'est dans ce cadre que s'intègrent nombre d'opérations portant sur la bathymétrie et l'environnement.
- Un volet « *protection / restauration* » ayant pour objectifs de mettre en place des protections spatiales comme les réserves, ou temporelles comme les fermetures saisonnières. Dans ce volet se situent également les éventuelles opérations de renforcement des populations naturelles de certains organismes exploités, à l'image de ce qui est réalisé par le World Fish Center pour la bêche-de-mer.
- Un volet « *valorisation* » qui a pour objectifs le développement de la filière pêche professionnelle qu'il s'agisse des conditions d'exploitation, comme des circuits de commercialisation. Dans ce volet s'inscrivent également le développement des activités autres que la pêche professionnelle comme la plongée, ou la pêche de loisir.
- Un volet « *durabilité* » dans lequel s'inscrit le développement à terme d'un observatoire des ressources vivantes marines. Il aurait pour objectifs à terme, l'intégration et la gestion des données existantes, le suivi de la ressource, les impacts écosystémiques, la vulgarisation, et la diffusion de l'information.
- Un volet « *renforcement des compétences* » dans lequel s'inscrivent le recrutement de personnes ressource, et certaines prestations de service.

A titre d'exemple, pour la période allant de 2002 à 2004, le programme ZoNéCo a lancé 29 opérations dont 13 s'inscrivent au titre des ressources vivantes, elles sont réparties de manière homogène dans chacun de ces cinq axes.

Le programme ZoNéCo entre en interactions avec cinq autres programmes :

- Le World Fish Center (www.worldfishcenter.org), centre scientifique et technique international indépendant ayant pour mission de développer la recherche dans tous les aspects des pêcheries et ressources aquatiques vivantes.
- Le Projet régional de développement des pêches océaniques et côtières dans les PTOM français et pays ACP du Pacifique (PROCFish, www.spc.org.nc/donors/EU/PROCFish/procfish_fr.html) financé par le Fonds Européen de Développement (FED), et mis en œuvre par l'Observatoire des pêches récifales et le Programme Pêche hauturière du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS).
- Le Programme National sur l'Environnement Côtier (PNEC, www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/recher/program/pnec.html) par son chantier en Nouvelle-Calédonie
- L'IFRECOR (Initiative Française pour les REcifs Coralliens, www.ifrecor.nc), action nationale en faveur des récifs coralliens des collectivités de l'Outre-Mer, portée par les Ministères chargés de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer
- Le programme DESANS (DEfi SANté *Stylirostris*, www.ifremer.fr/com/actualites/styli2003.htm), élaboré par l'IFREMER

Difficultés

Bien entendu, cette organisation ne se fait pas sans difficultés. La gestion se fait en partie sur du temps de recherche du coordinateur et des responsables de cellule et c'est une véritable contrainte pour la coordination du programme comme pour celle des trois cellules. La pérennité du programme est également un souci important. L'inscription au contrat de développement lui assure une pérennité de 4 à 5 ans, mais bien entendu sans garantie de renouvellement. Les ressources humaines sont localement limitées et expliquent en partie le fractionnement en opérations d'objectifs bien identifiés et d'une durée limitée afin d'exploiter au maximum la présence, parfois de courte durée en Nouvelle-Calédonie, de compétences essentielles. Dans le même ordre d'idée, le turnover des scientifiques, plus important qu'en Métropole, justifie également le fractionnement en opérations. La continuité de l'acquisition et de la disponibilité des connaissances nécessite ainsi l'implication soutenue de la SGVL. Enfin la diversité des ressources en milieu côtier et l'ampleur du chantier peuvent diminuer la lisibilité d'ensemble qui ne peut se comprendre que sur le long terme lorsque l'ensemble des opérations aura pu entrer en synergie.

Prospective

L'exercice actuel du programme ZoNéCo était prévu jusqu'en 2004 et le programme est vraisemblablement prolongé jusqu'en 2005. Il est nécessaire dès maintenant d'élaborer une réflexion sur ce que pourrait être son futur dans le cadre d'un nouveau contrat de développement.

Toujours en ce qui concerne les ressources vivantes, un des objectifs souhaités est le développement à terme d'un observatoire. En effet, si des études ponctuelles peuvent fournir un cadre à l'exploitation des ressources vivantes renouvelables, elles ne peuvent à elles seules en garantir la durabilité. Il convient donc d'intégrer toutes les dimensions susceptibles d'expliquer la dynamique couplée des ressources, de l'environnement et des usages du milieu côtier. Un des objectifs du programme sera donc de mettre en place un dispositif qui, en intégrant les informations disponibles sur l'environnement, les ressources et les conditions de leur exploitation pourrait, à terme, être alimenté systématiquement de façon à fournir aux collectivités locales, responsables de la gestion des ressources, les informations nécessaires à leurs prises de décision.

Un atelier sur les ressources côtières sera organisé avant fin 2004. Cet atelier aura pour objectif de faire le point des connaissances afin d'en identifier les lacunes, tant en terme de connaissances fondamentales sur les organismes, leurs cycles de vie, et leur exploitabilité, qu'en ce qui concerne le cadre environnemental dans lequel se situent ces ressources. Cet atelier constituera ainsi une étape essentielle pour définir les axes de recherche visant à répondre aux besoins des gestionnaires, comme :

- La définition d'unités de gestion ayant un sens biologique
- L'établissement des conditions de préservation des fonctions écologiques de différents milieux clefs comme les mangroves et les récifs. Ainsi à titre d'exemple, un souci récurrent des gestionnaires est d'évaluer la taille minimale de milieux clefs à préserver pour en garantir la fonction écologique.
- L'établissement des conditions d'exploitation des espèces (seuils, critères de réglementation)
- L'identification d'indicateurs et des réponses à apporter lorsque ces indicateurs signalent un problème

Cet atelier permettra ainsi de définir les priorités en terme de dimension « Environnementale » sur les ressources. Le schéma directeur de la filière pêche en cours d'élaboration permettra d'apporter la dimension économique. Enfin croisée avec la dimension sociale qui est du ressort des collectivités publiques ces différents aspects permettront d'aider le développement économique basé sur l'utilisation durable des ressources vivantes marines de Nouvelle-Calédonie.

Assises de la Recherche Française dans le Pacifique



Actes des Assises

24-27 août 2004, Nouméa, Nouvelle-Calédonie

www.assises-recherche-pacifique.org
arfp2004@offratel.nc